



## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 14 décembre 2020 à 19h30 à huit clos (selon les recommandations du décret ministériel) en la salle du conseil municipal située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac (Qc) J8C 2Z8, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. **DM-2020-169** :

Adresse: chemin Lacasse, matricule 3903-94-4824

Lot(s): 28-P, Canton de Beresford

**Objet :**

Permettre l'installation d'un quai dans le lac Manitou à une distance de moins de 3 mètres du prolongement vers le lac des lignes latérales, soit des limites de propriétés avec les deux voisins et permettre l'aménagement dans la rive d'un sentier surélevé, construit en bois alors que la réglementation exige que l'accès au lac dans la rive de 15 mètres, disposant d'une pente inférieure à 30%, soit couvert d'un couvre-sol végétal.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Considérant que la séance se tient à huit clos, toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou commentaire concernant cette demande au plus tard le 14 décembre à 19h30 à l'adresse électronique suivante: [directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca). Ces messages reçus le cas échéant seront transmis aux membres du conseil avant la prise de décision.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 26 novembre 2020

Josiane Alarie  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière